

# VILLE A VILLE...

## Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ( FIPHFP)

---

### QUESTION INITIALE :

**«La Ville de Metz souhaite s'engager dans une démarche de conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et à cet égard souhaite connaître le retour d'expérience des villes du RFVS qui se seraient déjà engagées dans cette voie du conventionnement.»**

---

Plus d'informations sur le FIPHFP :

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ( FIPHFP) a pour objectif de favoriser par une politique incitative le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et la Poste ainsi que le maintien de ces personnes dans le monde du travail. Il concerne la fonction publique sous son angle « employeur public ».

Le FIPHFP met ses moyens et financements au service des employeurs publics qui mettent en œuvre des politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées dans leurs services. Il aide ainsi les fonctions publiques à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes handicapées et à atteindre le taux légal des 6 % minimum d'emplois que les employeurs publics doivent attribuer aux personnes handicapées

Pour obtenir des financements ,l'employeur public doit établir un projet pluriannuel d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées , qui travaillent dans la collectivité ou que la collectivité souhaite embaucher, projet structuré autour de 3 axes :

- Présentation de l'état des lieux des effectifs de l'employeur public ,synthétisant notamment les données issues du bilan social
- Présentation de la politique handicap de l'employeur , décrivant le dispositif et l'organisation mise en place en matière d'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés (objectifs et moyens mobilisé...)
- Présentation détaillée du projet pluri annuel d'actions prévues d'être mises en place par l'employeur public

*Christiane Cotornini, Mission santé publique, METZ*

---

## REPONSES DES VILLES DU RESEAU

### **AIX LES BAINS**

---

« J'ai eu connaissance de votre demande par Myriam Auvage, élue à la ville d'Aix-les-Bains.

Au niveau de la ville un gros travail a été fait par la DRH pour obtenir une subvention FIPH avec diverses fiches actions (forum handicap, suivi agents RQTH, apprentis, etc....).

Je vous donne ses coordonnées pour la contacter directement. Elle est en congés jusqu'au 15 août. Nathalie Ponard : [n.ponard@aixlesbains.fr](mailto:n.ponard@aixlesbains.fr) »

*Martine Etellin, Responsable Pôle Santé Prévention Solidarité, Ville d'Aix-les-Bains*

### **ANGERS**

---

« ANGERS ville, l'agglomération Angers Loire Métropole et le CCAS ville Angers ont conventionné depuis déjà plusieurs années avec le FIPHFP. Nous sommes actuellement en cours de re-conventionnement pour une seconde période de 3 ans. Si vous le souhaitez, je vous propose un RDV téléphonique afin que nous puissions en échanger. »

*Régine Lyzée-Le Roux, Responsable du Pôle Qualité de Vie au Travail, Ville d'Angers*

### **BLANC-MESNIL**

---

« Nous avons une petite expérience au Blanc-Mesnil, que nous pouvons partager.

Notre diagnostic a été réalisé au début 2012, et nous avons signé la convention avec le FIPHFP en juillet de la même année. Aujourd'hui nous faisons le bilan de notre 1ère année.

Je suis à votre disposition pour répondre à des questions jusqu'au 16 juillet, ou à mon retour de congés à partir du 19 août.

Dans l'attente je vous invite à prendre connaissance de l'étude "[L'emploi des personnes en situation de handicap dans les collectivités territoriales](#)", réalisée en 2011-2012 par [emploi-collectivites.fr](http://emploi-collectivites.fr) »

*Frédérique COUSIN, Chargée de Mission, responsable Mission Ville Handicap*

### **NANCY**

---

« La ville de Nancy, son CCAS et l'opéra ont signé une convention il y aura 3 ans : vous pouvez vous mettre en relation avec Maryse Cara de la mission handicap au CCAS de Nancy : elle connaît parfaitement le dossier et saura tout vous expliquer dans les détails. Elle a travaillé étroitement avec la CU sur ce dossier (qui a aussi signé sa convention) »

*Sylvie Robert, Docteur en pharmacie - Directrice de projets Santé-Handicap, Ville de Nancy*

## **TOULOUSE**

---

« La ville de Toulouse et la communauté urbaine Toulouse Métropole ont respectivement conventionné avec le FIPHFP du 1er octobre 2011 au 1er octobre 2014 :

- 4 axes : structuration du dispositif, sensibilisation et formation, recrutement, maintien à l'emploi.
- 15 fiches actions inspirées du catalogue des aides du fiphfp et du diagnostic de nos effectifs : aménagement de poste, aide au transport, prothèses, formation de compensation, reconversions professionnelles, interprètes.
- deux enveloppes budgétaires : 2.6M pour la ville et 1.4 M pour la métropole.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. »

*Malika Seghrouchni, Chargée de mission handicap, Ville de Toulouse*

## **VILLEURBANNE**

---

« La ville de Villeurbanne et le CCAS ont conventionné avec le FIPHFP en 2009.

Si vous souhaitez échanger sur notre expérience, nous pouvons convenir d'un RDV téléphonique. »

*Eric Plantier-Royon, Chargé de mission Ville et Handicaps, Ville de Villeurbanne*